



Pays  
de  
Grasse

communauté  
d'agglomération

## DOSSIER DE CONCERTATION



POURSUIVONS  
LE PROJET  
ENSEMBLE !

CONCERTATION CONTINUE  
DE SEPTEMBRE 2024 À MARS 2025



**PROJET DE BUS EXPRESS**  
GRASSE - MOUANS-SARTOUX





# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| Éditorial.....   | 4         |
| Le projet en bref.....   | 5         |
| Carte du projet.....   | 7         |
| Participez à la concertation continue.....   | 8         |
| Les acteurs du projet.....   | 10        |
| Le calendrier du projet.....   | 11        |
| <b>1. POURQUOI UN BUS EXPRESS ?</b> .....  | <b>12</b> |
| <b>1.1. Le rappel des objectifs du projet</b> .....  | <b>12</b> |
| 1.1.1. Offrir une desserte en transport en commun attractive entre Grasse et Mouans-Sartoux.....   | 12        |
| 1.1.2. Contribuer au report modal et à la transition écologique.....                               | 13        |
| 1.1.3. Requalifier les espaces publics et valoriser les modes actifs (marche à pied, vélo...)..... | 14        |
| <b>1.2. Le choix d'un mode de transport performant et qualitatif</b> .....                         | <b>15</b> |
| <b>1.3. La cohérence avec les grands projets urbains</b> .....                                     | <b>16</b> |
| 1.3.1. Un aménagement routier sur l'itinéraire du Bus Express.....                                 | 16        |
| 1.3.2. Les projets à Grasse.....   | 16        |
| 1.3.3. Les projets à Mouans-Sartoux.....   | 16        |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>2. LES POINTS CLÉS DU PROJET AUJOURD'HUI</b> .....  | <b>17</b> |
| <b>2.1. Le tracé, les principes d'aménagement et les stations</b> .....                                    | <b>17</b> |
| 2.1.1. La description du tracé.....  | 17        |
| 2.1.2. Des voies pour le Bus Express et les autres modes de transport.....                                 | 20        |
| 2.1.3. Les stations et leurs équipements.....  | 21        |
| <b>2.2. Des services associés pour les voyageurs : confort, accessibilité, lisibilité de l'offre</b> ..... | <b>22</b> |
| <b>2.3. Un projet au service de toutes les mobilités</b> .....   | <b>23</b> |
| 2.3.1. Des parkings-relais pour se reporter sur le Bus Express.....  | 23        |
| 2.3.2. Les interconnexions pour poursuivre son trajet en transport en commun.....                          | 23        |
| 2.3.3. Un itinéraire 100 % cyclable et 100 % piéton.....   | 25        |
| <b>2.4. La prise en compte du cadre de vie et des enjeux écologiques et énergétiques</b> .....             | <b>26</b> |
| 2.4.1. Des espaces végétalisés et des revêtements perméables.....  | 26        |
| 2.4.2. Les principaux impacts sur l'environnement et les mesures à prendre.....                            | 27        |
| 2.4.3. Une grande attention portée à la phase du chantier.....   | 29        |
| <b>3. LES PROCHAINES ÉTAPES</b> .....  | <b>30</b> |
| <b>3.1. Le bilan de la concertation continue</b> .....   | <b>30</b> |
| <b>3.2. L'enquête publique, nouveau temps d'information et d'expression</b> .....                          | <b>30</b> |

## LES PARTENAIRES DU PROJET DE BUS EXPRESS GRASSE – MOUANS-SARTOUX :



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



Pays  
de  
Grasse  
communauté  
d'agglomération



# ÉDITORIAL

JÉRÔME VIAUD,  
Président de la Communauté  
d'agglomération du Pays de  
Grasse et Maire de Grasse



Développer des solutions de mobilité durable est un axe stratégique majeur pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, inscrit à la fois dans son Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé en 2019, et dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), officiellement lancé le 18 septembre 2024.

Face à cet enjeu, nous nous sommes fixés un objectif clair : offrir aux habitants une mobilité plus respectueuse de l'environnement, en favorisant des alternatives à la voiture individuelle,

telles que les transports en commun, le covoiturage, le vélo, ou la marche à pied. Cela passe par la sensibilisation aux changements de comportements et le développement de nouveaux usages.

Le projet ambitieux et structurant du **Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)**, qui reliera la Gare de Grasse aux Jardins du Musée International de la Parfumerie (MIP) à Mouans-Sartoux, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il vise à :

- **créer un réseau de transports en commun plus performant**, grâce à des voies dédiées, connectées au réseau existant, pour encourager un report modal vers des déplacements plus durables ;
- **rééquilibrer et sécuriser le partage de l'espace public**, pour que piétons, cyclistes, automobilistes et bus cohabitent harmonieusement ;



PIERRE ASCHIERI,  
Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération  
du Pays de Grasse et Maire de  
Mouans-Sartoux

La Communauté d'agglomération vous invite à une réunion de concertation sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), une solution innovante de transport en commun, entièrement dédiée à la transition écologique et à l'amélioration de nos transports quotidiens.

Le projet de BHNS propose une desserte de proximité, fiable, performante et parfaitement intégrée au territoire. Il s'inscrit comme une alternative efficace à l'usage de la

- **améliorer le cadre de vie en redessinant le paysage urbain**, réduisant ainsi les nuisances sonores, améliorant la qualité de l'air et désimperméabilisant les sols.

Lors de la première phase de concertation en 2022, et grâce à vos contributions, nous avons validé la faisabilité de ce projet ainsi que le tracé définitif, qui empruntera la route de Cannes.

La deuxième phase de concertation, débutée en septembre 2024 et se poursuivant jusqu'en mars 2025, a pour but de vous présenter les grands principes d'aménagement issus des études préliminaires.

Ces propositions, que je souhaite partager avec l'ensemble des habitants – qu'il s'agisse de riverains de la future ligne, d'habitants, de salariés, d'usagers des transports en commun, d'étudiants, ou encore d'acteurs économiques (commerçants, entreprises, associations...) –, visent à répondre aux besoins quotidiens en matière de déplacement, tout en intégrant les enjeux cruciaux de la transition écologique et de la préservation de notre environnement.

Chacun d'entre vous est invité à s'exprimer sur ce projet, soit en participant aux différentes réunions de concertation, soit par le biais des outils mis à votre disposition. Toutes vos remarques, questions, et propositions seront prises en compte pour enrichir le projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Cette concertation continue est essentielle pour la réussite de cette nouvelle infrastructure, qui transformera positivement nos pratiques de mobilité sur le territoire.

voiture, en assurant une liaison rapide entre le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Grasse et les Jardins du Musée International de la Parfumerie (JMIP) à Mouans-Sartoux.

Votre participation est essentielle pour façonner un projet en phase avec les attentes et les besoins de chacun, un moment d'échange et de dialogue pour construire ensemble un équipement durable et qui améliore la mobilité de notre territoire.

# LE PROJET EN BREF

## UN BUS PERFORMANT ET ATTRACTIF ENTRE GRASSE ET MOUANS-SARTOUX

À l'horizon 2028, le Bus Express, ou Bus à Haut Niveau de Service, reliera le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Grasse aux Jardins du Musée International de la Parfumerie (JMIP) à Mouans-Sartoux.

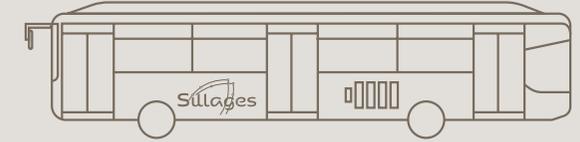
Il desservira le corridor de déplacements Nord-Sud de la Communauté d'agglomération, qui connaît d'importantes problématiques liées à la congestion routière. Il reliera des zones d'activités économiques et commerciales (Sainte-Marguerite, Saint-Marc...), des quartiers résidentiels, des établissements scolaires, des grands équipements (stade de La Paoute, cinéma La Strada, Jardins du MIP...) et de nombreux commerces et services de proximité. Environ 15 000 habitants et 11 000 emplois se situent à moins de 600 mètres de la future ligne.

Grâce à des voies réservées, indépendantes du reste de la circulation routière, le Bus Express offrira aux usagers de la performance, plus de confort et une plus grande fiabilité des horaires. Il facilitera les déplacements et permettra aux habitants, scolaires, étudiants, salariés, de moins utiliser la voiture.

Le projet répond aux standards de modernité : bus électriques de dernière génération, accessibilité complète pour les personnes à mobilité réduite, végétalisation des espaces publics et facilitation des déplacements à pied et à vélo grâce à la création de trottoirs et d'aménagements cyclables le long de la ligne.



LE BUS EXPRESS FERA PARTIE INTÉGRANTE DU RÉSEAU DE BUS SILLAGES



## POINTS CLÉS



Environ **8 km** de ligne, majoritairement sur des voies réservées



Une ligne **100 % accessible** aux personnes à mobilité réduite



Des bus de **100 places**, **100 % électriques**



Un itinéraire **100 % piéton**, **100 % cyclable**



**3 parkings-relais** (2 existants, 1 à créer)



Un projet **végétalisé** (plantation d'arbres, plates-bandes...)



**1 aire** de covoiturage



Un coût d'environ **60 millions d'euros** (M€) hors taxes



**22 stations ou arrêts** proposés

## DÉFINITION

**BUS EXPRESS OU BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE**  
Une ligne de Bus Express, ou Bus à Haut Niveau de Service, est une ligne de transport accessible, écologique, et dont les horaires, la fréquence et la ponctualité permettent d'offrir un niveau de service très performant et attractif pour les utilisateurs.



**RETROUVEZ**  
 Le bilan de la concertation  
 préalable de 2022 et  
 la délibération de la Communauté  
 d'agglomération du Pays  
 de Grasse (9 février 2023)

### DÉFINITION

#### MODES ACTIFS

Les modes de déplacement « actifs » comprennent le vélo, la marche à pied, la trottinette et les rollers.

## CE QUI EST DÉCIDÉ, CE QUI RESTE À ÉTUDIER

Une concertation préalable sur le projet de Bus Express entre Grasse et Mouans-Sartoux s'est tenue du 22 septembre au 8 décembre 2022. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, maître d'ouvrage, s'est appuyée sur le bilan de la concertation, qui a retracé l'ensemble des questions et avis exprimés par les habitants et les acteurs du territoire, pour décider des suites à donner au projet.

### CE QUI EST ACTÉ AUJOURD'HUI...

- ✓ L'opportunité de réaliser le projet
- ✓ Le tracé passant par la route de Cannes (deux variantes étaient proposées lors de la concertation préalable : « Route de Cannes » et « Le Plan »)

### ... CE QUI RESTE À ÉTUDIER, ET À CONCERTER AVEC VOUS

- ✓ Le futur service (stations, fréquence, accessibilité, confort dans les bus...)
- ✓ Les modalités d'insertion du projet dans la voirie
- ✓ Les caractéristiques précises des voies cyclables et des cheminements piétons
- ✓ Les besoins de foncier pour réaliser le projet
- ✓ Les principes de la végétalisation
- ✓ Les conditions de réalisation des travaux
- ✓ Les mesures en faveur de l'environnement

...

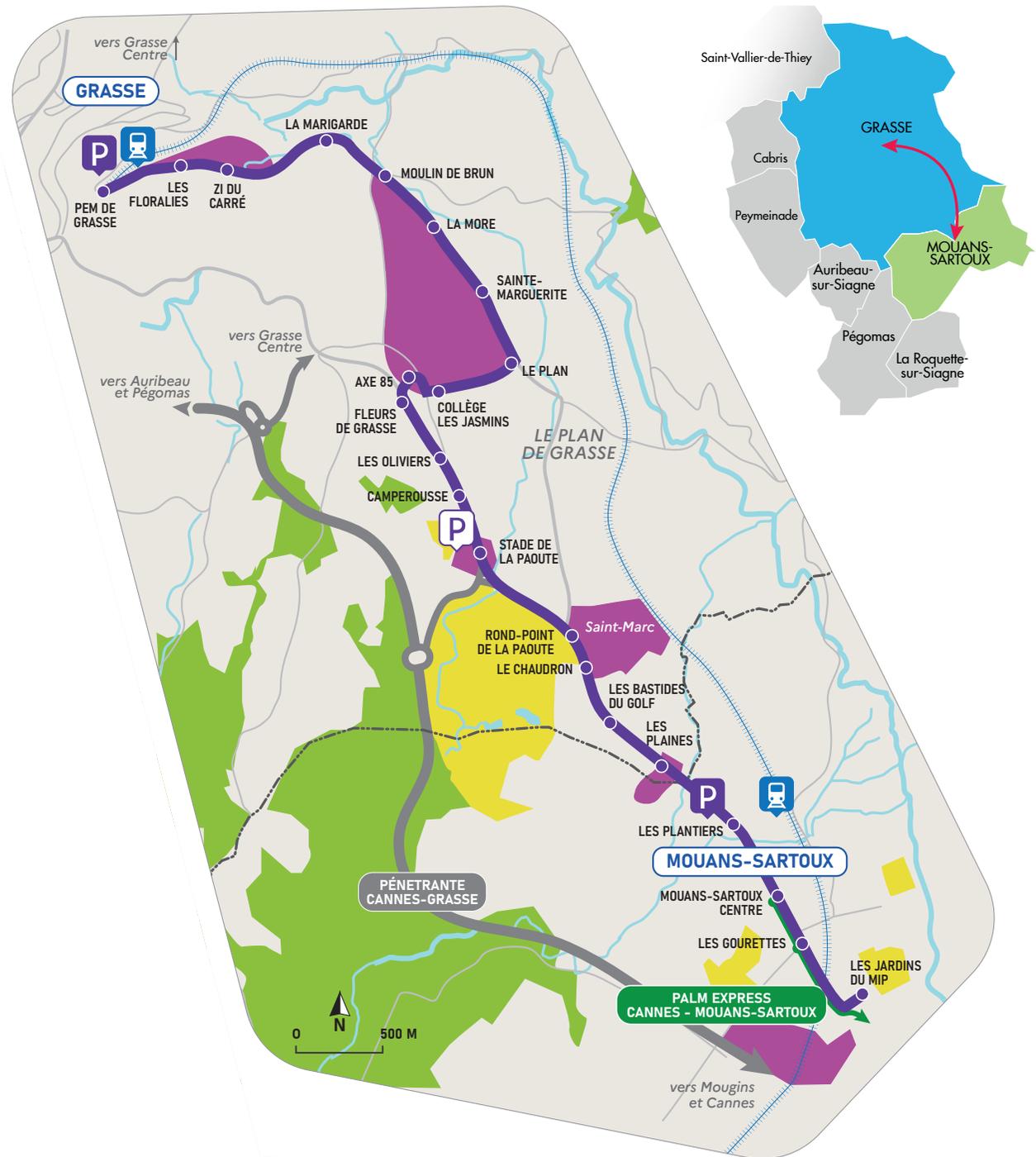
# CARTE DU PROJET

Le tracé retenu à la suite de la concertation de 2022 est celui de la variante « route de Cannes ».

-  Tracé Bus Express et cyclable et stations proposées
-  Parking-relais existant
-  Parking-relais en projet
-  Gare SNCF
-  Ligne TER Nice-Grasse
-  Grands équipements sportifs et de loisirs
-  Grands secteurs d'activité (commerces, industries)
-  Milieu naturel
-  Limite communale

## À NOTER

Le Bus Express sera connecté à Mouans-Sartoux avec le Palm Express B, Bus à Haut Niveau de Service de la Communauté d'agglomération Cannes-Pays de Lérins.



## QUI PEUT PARTICIPER

### À LA CONCERTATION ?

Chacun peut participer à la concertation, qu'il soit riverain de la future ligne, habitant, salarié, usager des transports en commun, étudiant, acteur du territoire (commerçant, entreprise, association...)



# PARTICIPEZ À LA CONCERTATION CONTINUE

## L'OBJECTIF DE LA CONCERTATION : PRÉCISER LE PROJET AVEC VOUS

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse organise, de septembre 2024 à mars 2025, une nouvelle étape de concertation sur le projet de Bus Express entre Grasse et Mouans-Sartoux. Chaque habitant et acteur du territoire est invité à y participer.

## LES SUJETS À ABORDER ENSEMBLE

Les sujets suivants ont besoin d'être partagés et enrichis grâce à vos réactions, questions, remarques ou propositions :



### PERFORMANCE

du Bus Express : fiabilité, fréquence, amplitude horaire...



### TRACÉ ET CONCEPT :

place de chaque mode (Bus Express, voiture, vélos, etc.), position des stations



### SERVICES ASSOCIÉS :

dans les stations (arceaux vélo, billetterie, etc.), dans les bus (wifi, ports USB, vidéosurveillance)...



### ACCESSIBILITÉ

pour les personnes à mobilité réduite



### CADRE DE VIE :

requalification de l'espace urbain, apaisement (moins de nuisances et de pollution, cheminements piétons...), végétalisation, limitation de l'effet îlot de chaleur...



### PRÉSERVATION DES COURS D'EAU



### IMPACTS LIÉS AU CHANTIER :

l'information et les interfaces avec les riverains, les commerçants, les entreprises...

## UNE CONCERTATION EN DEUX TEMPS



SEPT. - NOV. 2024  
1<sup>er</sup> temps  
d'information  
et d'échanges



NOVEMBRE 2024  
Bilan intermédiaire  
de la concertation



FÉVR. - MARS 2025  
2<sup>e</sup> temps  
d'information  
et d'échanges



2<sup>e</sup> TRIMESTRE 2025  
Bilan complet  
de la concertation



## LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION DE SEPTEMBRE 2024 À MARS 2025

N'hésitez pas à participer à la concertation en utilisant les différents moyens ci-dessous.

### POUR VOUS INFORMER

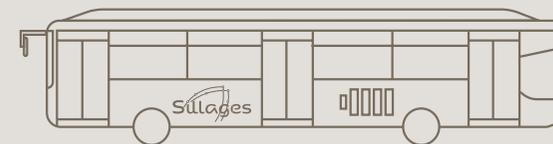
- la **page du projet** sur le site internet : [www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr)
- le **présent dossier de concertation** disponible :
  - dans les mairies principales de Grasse et de Mouans-Sartoux, dans les mairies annexes de Grasse (Les Aspres, Saint-Claude et Le Plan), au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à Grasse (57 avenue Pierre-Sémard) et à la Maison de la Mobilité à Grasse (109 avenue Pierre-Sémard)
  - sur [paysdegrasse.fr](http://paysdegrasse.fr)
  - lors des réunions de la concertation (*voir ci-contre*)
  - au cours d'événements locaux, stands ou expositions itinérantes organisés par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (*programme à venir*)
- la **plaquette de synthèse** disponible avec le dossier de concertation
- l'**exposition** présentée à la Maison de la Mobilité à Grasse et dans des événements locaux (*programme à venir*)
- les **réunions d'information/ateliers participatifs** et les **balade urbaines** (*voir ci-contre*)
- en complément, les **réseaux sociaux de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse** pour rester informé sur les rendez-vous de la concertation

### VOS QUESTIONS ET AVIS

- par **courriel** : [concertation-bhns@paysdegrasse.fr](mailto:concertation-bhns@paysdegrasse.fr)
- par **courrier** : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse – Concertation Bus Express – 57 rue Pierre-Sémard – 06130 Grasse

### POUR ÉCHANGER SUR LE PROJET [rendez-vous ouverts à tous]

- Les **réunions d'information/ateliers participatifs** en novembre 2024 :
  - mardi 5 novembre à 18 h à Grasse (Salle polyvalente Victor Schoelcher des Fleurs de Grasse, 50 route de Cannes)
  - jeudi 7 novembre à 18 h à Mouans-Sartoux (Salle de Conférence n°8, rue du Château)
- Des **balades urbaines** au premier trimestre 2025
  - *Les dates seront communiquées début 2025.*



## SUIVEZ LES ACTUALITÉS DE LA CONCERTATION



[paysdegrasse.fr](http://paysdegrasse.fr)



Les pages et comptes  
« Communauté d'agglomération  
du Pays de Grasse »

# LES ACTEURS DU PROJET

## LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE, MAÎTRE D'OUVRAGE

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse porte le projet de Bus Express entre Grasse et Mouans-Sartoux. Elle définit les objectifs et les grandes caractéristiques du projet, le budget et le calendrier. Elle assure le suivi et le pilotage de l'ensemble de l'opération, des études de conception aux travaux de réalisation.

À cet effet elle a sélectionné pour l'accompagner à l'issue d'un appel d'offres public un assistant à maîtrise d'ouvrage, la société Algoé, et un maître d'œuvre, le groupement de bureaux d'études Egis-Villes & Paysages - Stéphane Roche. Le groupement apporte ses expertises, réalise les études et sera le pilote du chantier du Bus Express jusqu'à la réception des travaux.



**Pays de Grasse**  
communauté d'agglomération

## LES PARTENAIRES DU PROJET

Pour la réalisation des travaux, l'État apportera près de 4,9 millions d'euros dans le cadre de l'appel national à projets de transports en commun en site propre.

En complément de cette participation et de celle de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, il est prévu de solliciter également les financements des partenaires Union européenne (via le Fond européen de développement régional – FEDER), Région Sud et Département des Alpes-Maritimes.



UNION EUROPÉENNE  
"MIEUX ENSEMBLE" DE  
"MIEUX ENSEMBLE" DE  
"MIEUX ENSEMBLE" DE



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



REGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



**Pays de Grasse**  
communauté d'agglomération



Grasse



Mouans-Sartoux

## LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX, AU CŒUR DE LA CONCERTATION

Les étapes successives de concertation organisent la participation de tous (élus, habitants, acteurs économiques, acteurs associatifs...) au projet. Elles permettent d'informer sur l'avancement du Bus Express, sur ses objectifs et sur le contenu des études, et de recueillir l'ensemble des questions, avis, attentes et points d'attention.

Les habitants et les acteurs sont associés au projet tout au long de sa conception et de sa réalisation.



### DÉFINITION

**TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE**  
Transport collectif disposant de voies réservées, indépendantes de la circulation routière, à l'instar du Bus Express.

# LE CALENDRIER DU PROJET

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a engagé les premières études (étude de pré-faisabilité) sur le projet de Bus Express entre Grasse et Mouans-Sartoux en 2020.

## ÉTUDE DE FAISABILITÉ

**2<sup>e</sup> trimestre 2022 :**  
l'État retient le projet de Bus Express dans le cadre de l'appel à projets sur des projets de transports en commun en site propre et pôles d'échanges multimodaux

**22 septembre  
au 8 décembre 2022 :**  
concertation préalable

**9 février 2023 :**  
délibération de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse approuvant le bilan de la concertation préalable et retenant la variante «route de Cannes» pour le tracé du Bus Express

**ÉTUDES PRÉLIMINAIRES,  
ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET  
CONCERTATION  
CONTINUE**  
de septembre 2024 à mars 2025



**BILAN DE LA CONCERTATION  
CONTINUE ET PROCÉDURES  
D'AUTORISATION  
ADMINISTRATIVE**  
(notamment autorisation environnementale, autorisation de travaux aux abords de monuments historiques, enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique)



**1<sup>er</sup> avril 2021 :**  
délibération engageant la candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'appel à projets de l'État sur des projets de transports en commun en site propre et pôles d'échanges multimodaux





REMONTÉE DE FILE DU GIRATOIRE MOULIN DE BRUN  
SUR L'AVENUE JEAN-MAUBERT À GRASSE

# 1. POURQUOI UN BUS EXPRESS ?

## 1.1. LE RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET

### 1.1.1. OFFRIR UNE DESSERTE EN TRANSPORT EN COMMUN ATTRACTIVE ENTRE GRASSE ET MOUANS-SARTOUX

Dans le corridor de déplacements Nord-Sud de l'agglomération du Pays de Grasse, concerné par le projet de Bus Express, la **congestion est quotidienne**, notamment sur certains tronçons de la route de la Marigarde, de l'avenue Jean-Maubert, de la route de Cannes et de la route Napoléon, qui relie Grasse à Mouans-Sartoux. Cette situation engendre des pertes de temps et des pratiques d'évitement de la part des automobilistes : ils se reportent sur des voies secondaires inadaptées à ces trafics, générant ainsi des nuisances (bruit, pollution...) pour les riverains.

Entre Grasse et Mouans-Sartoux, les transports collectifs ne sont pas encore en mesure de concurrencer la voiture particulière :

- la fréquence des trains sur la ligne TER Nice-Grasse est d'un train toutes les 30 minutes aux heures de pointe du matin (période de 7 h 30 à 9 h) et du soir (période de 17 h 30 et 19 h 30). Le reste de la journée, il n'est proposé qu'un train par heure pour relier les deux communes, sans arrêt intermédiaire entre les gares SNCF de Grasse et Mouans-Sartoux;

- les bus qui desservent tout ou partie du corridor Nord-Sud sont soumis aux aléas de la congestion routière, avec des pertes de temps de l'ordre de 5 à 6 minutes dans le trajet entre les deux villes.

En raison de l'engorgement routier, la réalisation du projet apparaît comme un préalable. **En effet, seule une offre en transport collectif fiable et performante, de type Bus Express, permettra d'offrir une alternative attractive à la voiture, et de développer les modes actifs.**

#### À NOTER

Le corridor Nord-Sud fait partie des secteurs priorités dans le Plan de déplacements urbains (PDU) 2017-2027 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour développer un Bus Express.



EN SAVOIR + SUR LE PDU :

<https://www.paysdegrasse.fr/document-de-planification-pdu>

## 1.1.2. CONTRIBUER AU REPORT MODAL ET À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La voiture est prépondérante dans la mobilité quotidienne des habitants de l'agglomération. Elle est utilisée dans plus de trois déplacements sur quatre, principalement pour le travail, l'accompagnement et les loisirs. Les actions du Plan de déplacements urbains (PDU) visent, à l'horizon 2027, à un meilleur équilibre entre les différents modes, avec une réduction de la part de la voiture de 78 à 70 %.

Cela passe par la limitation de son usage en dehors des principaux axes routiers du territoire, le développement d'un réseau de transport public efficace, dont le Bus Express doit constituer la clé de voûte, et l'aménagement d'itinéraires pour les piétons et les cyclistes.

Le report modal attendu aura des impacts positifs sur la qualité de l'air. Il permettra de réduire les nuisances sonores liées au trafic, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations de carburants fossiles.

Pour aller encore plus loin, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a souhaité que le développement durable soit une composante majeure du projet de Bus Express.

Ce dernier fait l'objet d'une démarche de certification « Haute Qualité Environnementale » et d'éco-conception, qui intègre les enjeux écologiques dans tous les domaines dont, entre autres : la recherche de sobriété dans la conception du projet pour réduire les coûts et les besoins de foncier, l'adaptation des aménagements aux risques naturels, l'attention portée aux matériaux utilisés (matériaux bas carbone et locaux), la contribution à la lutte contre les îlots de chaleur, l'intégration d'une charte de « chantier vert » lors des travaux.



© Healthy Shot / Shutterstock

### DÉFINITION

CERTIFICATION HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (HQE)

Délivrée par un organisme indépendant sur la base de critères précis et à la suite de contrôles, la certification HQE atteste qu'une construction ou une infrastructure répond aux exigences en termes de respect de l'environnement, de qualité de vie et de performance économique.



### 1.1.3. REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS ET VALORISER LES MODES ACTIFS (MARCHE À PIED, VÉLO...)

Le secteur concerné par le projet de Bus Express est constitué principalement du tissu routier, de quartiers d'habitations privées et collectives, de zones d'activités économiques et de zones commerciales, de terrains de sport, de terrains agricoles et horticoles et de quelques friches.

Le projet de Bus Express préservera les terrains agricoles et horticoles.

Le projet offre l'opportunité de requalifier les espaces de façade à façade, de les végétaliser, d'apaiser la circulation routière dans les secteurs traversés – en particulier en réduisant les vitesses limites autorisées – et de partager la voirie de manière équitable entre tous les modes de déplacements : véhicules, bus, vélos et piétons.

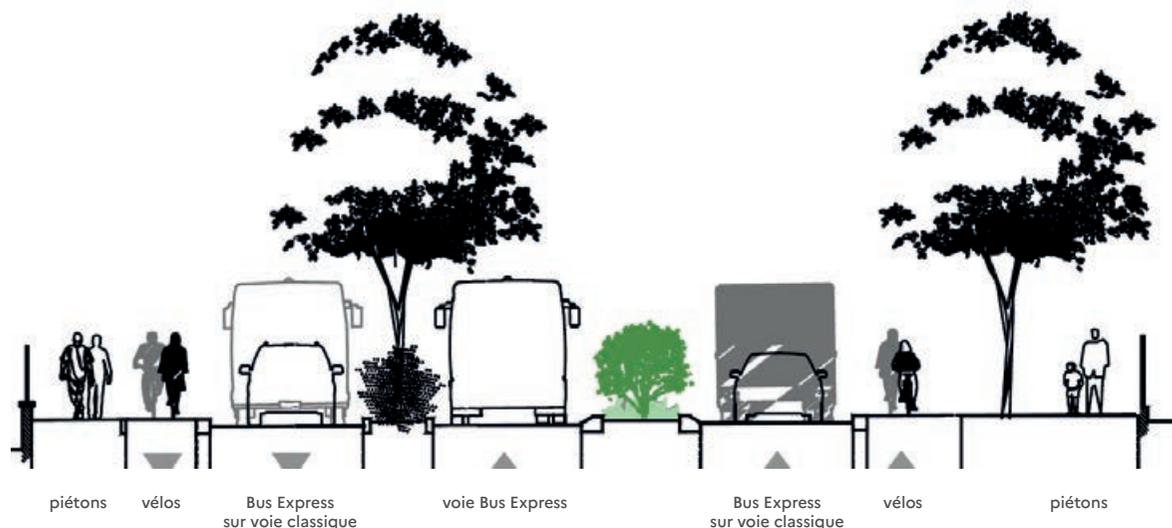
Il améliorera significativement la situation pour les modes actifs, en créant des itinéraires piétons et cyclables continus, lisibles, sécurisés et aux dernières normes d'accessibilité, qui n'existent pas aujourd'hui sur cet axe.

#### ▼ LE PROJET DONNE UNE LARGE PLACE AUX MODES ACTIFS



© DR

#### ▼ EXEMPLE DE PARTAGE DE LA VOIRIE SUR L'AVENUE JEAN-MAUBERT



#### À NOTER

Le projet de Bus Express s'inscrit dans les objectifs :

- du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Sud, qui prévoit un report de la voiture particulière vers les transports collectifs de 15 % à l'horizon 2030;
- du Plan de protection de l'atmosphère des Alpes-Maritimes qui a identifié 51 actions (dont le projet) destinées à lutter contre la pollution atmosphérique et à améliorer la qualité de l'air dans le département.

## 1.2. LE CHOIX D'UN MODE DE TRANSPORT PERFORMANT ET QUALITATIF

La liaison entre Grasse et Mouans-Sartoux est aujourd'hui assurée par plusieurs lignes de bus : la ligne A combinée avec les lignes B, 16 et 20. L'offre est la suivante :

- un bus toutes les 25 ou 30 minutes aux heures de pointe;
- un service de 6 h à 21 h ;
- un temps de trajet de 35 à 40 minutes aujourd'hui, entre la gare SNCF de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux.

Le Bus Express est une solution de transport qui permet d'améliorer l'offre **significativement**, notamment en termes de fréquence, d'amplitude horaire et de fiabilité des temps de trajet.

Les voyageurs bénéficieront également de la modernité et du confort d'un matériel roulant de **dernière génération** : les Bus Express seront des bus articulés, de 100 places, **silencieux** (réduction du bruit et des vibrations), permettant une **conduite plus souple** (absence d'embrayage) et « **zéro émission** » grâce au fonctionnement à l'énergie électrique.

### LES ATOUTS DU BUS EXPRESS



**FRÉQUENCE : 10'**

1 Bus Express toutes les 10 minutes aux heures de pointe, toutes les 20 minutes le reste de la journée



**AMPLITUDE HORAIRE : DE 5 H À 22 H**

Une amplitude de service élargie (6 h à 21 h aujourd'hui)



**TEMPS DE TRAJET : 25' AUX HEURES DE POINTE**

Entre la gare SNCF de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux, contre 35 à 40' aujourd'hui, mais surtout une **fiabilité des temps de trajet** et des horaires aux arrêts



▼ BUS DU RÉSEAU SILLAGES



## 1.3. LA COHÉRENCE AVEC LES GRANDS PROJETS URBAINS

La ligne de Bus Express fera évoluer le réseau de transport en commun. Elle contribuera, avec l'ensemble des autres projets dans l'agglomération, à la **transformation du bassin de vie et au renforcement de son attractivité.**

### 1.3.1. UN AMÉNAGEMENT ROUTIER SUR L'ITINÉRAIRE DU BUS EXPRESS

Le projet de Bus Express vient en complément d'une **stratégie globale d'amélioration du trafic routier dans l'agglomération.** Parmi les opérations récentes qui poursuivent cet objectif, la liaison entre la pénétrante Cannes-Grasse et le giratoire de La Paoute, comprenant le raccordement avec le giratoire en connexion avec la route de Cannes, portée par le Département des Alpes-Maritimes, a été mise en service en juin 2024.

- le **projet Martelly**, destiné à requalifier 2,5 hectares dans le cœur de ville pour offrir un cadre de vie moderne et attractif aux habitants. Le projet comprend la création de logements, de bureaux, de commerces, de stationnements, ainsi que d'un cinéma et d'un hôtel. Sa réalisation s'échelonne jusqu'en 2029. En intégrant les dernières normes environnementales en matière d'urbanisme et de construction, il poursuit la même logique de projet durable que le Bus Express.

### 1.3.3. LES PROJETS À MOUANS-SARTOUX

Le projet de Bus Express dessert directement le quartier « Cœur de Ville » qui verra le jour à Mouans-Sartoux en 2026 : une initiative majeure comprenant un centre de santé pluridisciplinaire répondant aux besoins croissants en matière de soins de la population (service d'accueil des petites urgences 7 jours sur 7, cabinet de kinésithérapie, médecin vasculaire, gynécologue, laboratoire d'analyses, centre d'imagerie médicale...), mais aussi des logements destinés aux seniors, une salle de spectacle d'une centaine de places et des locaux pour accueillir les services municipaux.

Ce complexe, en phase de construction, favorisera un accès facilité aux soins et services tout en encourageant un mode de vie durable pour le Pays de Grasse. Il vise à renforcer le tissu social et économique local tout en améliorant la qualité de vie des résidents.

### 1.3.2. LES PROJETS À GRASSE

Le projet de Bus Express s'inscrit également dans une **ambition commune de transformation de la ville.** Plusieurs projets sont à l'étude :

- le **projet du « Jardin de Pluie »**, qui permet de requalifier le quartier de la gare SNCF et d'améliorer le cadre de vie, en complément de la ligne de Bus Express qui prendra son origine dans ce quartier. Occupant l'actuel parking de la gare SNCF de Grasse, le « Jardin de Pluie » permettra de gérer les eaux pluviales de manière naturelle, en réduisant le risque inondation tout en créant un îlot de fraîcheur propice à la promenade et à la détente. Cet aménagement est prévu pour 2026 ;
- le **réaménagement plus global de tout le secteur de La Marigarde** avec la mutation de la zone artisanale, commerciale et industrielle, aujourd'hui désuète en matière de desserte urbaine et de qualité architecturale. Le Bus Express permettra de desservir ce quartier entièrement repensé ;

▼ LE PROJET DU « JARDIN DE PLUIE »  
DEVANT LA GARE SNCF DE GRASSE



## 2. LES POINTS CLÉS DU PROJET AUJOURD'HUI

### 2.1. LE TRACÉ, LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET LES STATIONS

#### 2.1.1. LA DESCRIPTION DU TRACÉ

L'approfondissement du projet au cours des études préliminaires (premier semestre 2024) a permis d'optimiser le nombre de stations par rapport à ce qui était présenté lors de la concertation préalable de 2022.

Il a été recherché un **juste équilibre** entre le nombre d'arrêts nécessaires pour desservir efficacement les secteurs traversés et le maintien d'un temps de trajet attractif avec le Bus Express.

22 stations sont proposées aujourd'hui. L'objectif est que les stations soient **distantes d'environ 300 mètres l'une de l'autre**. Les stations seront aisément **accessibles à pied ou à vélo** grâce aux itinéraires cyclables et aux cheminements piétons continus créés le long de la ligne.

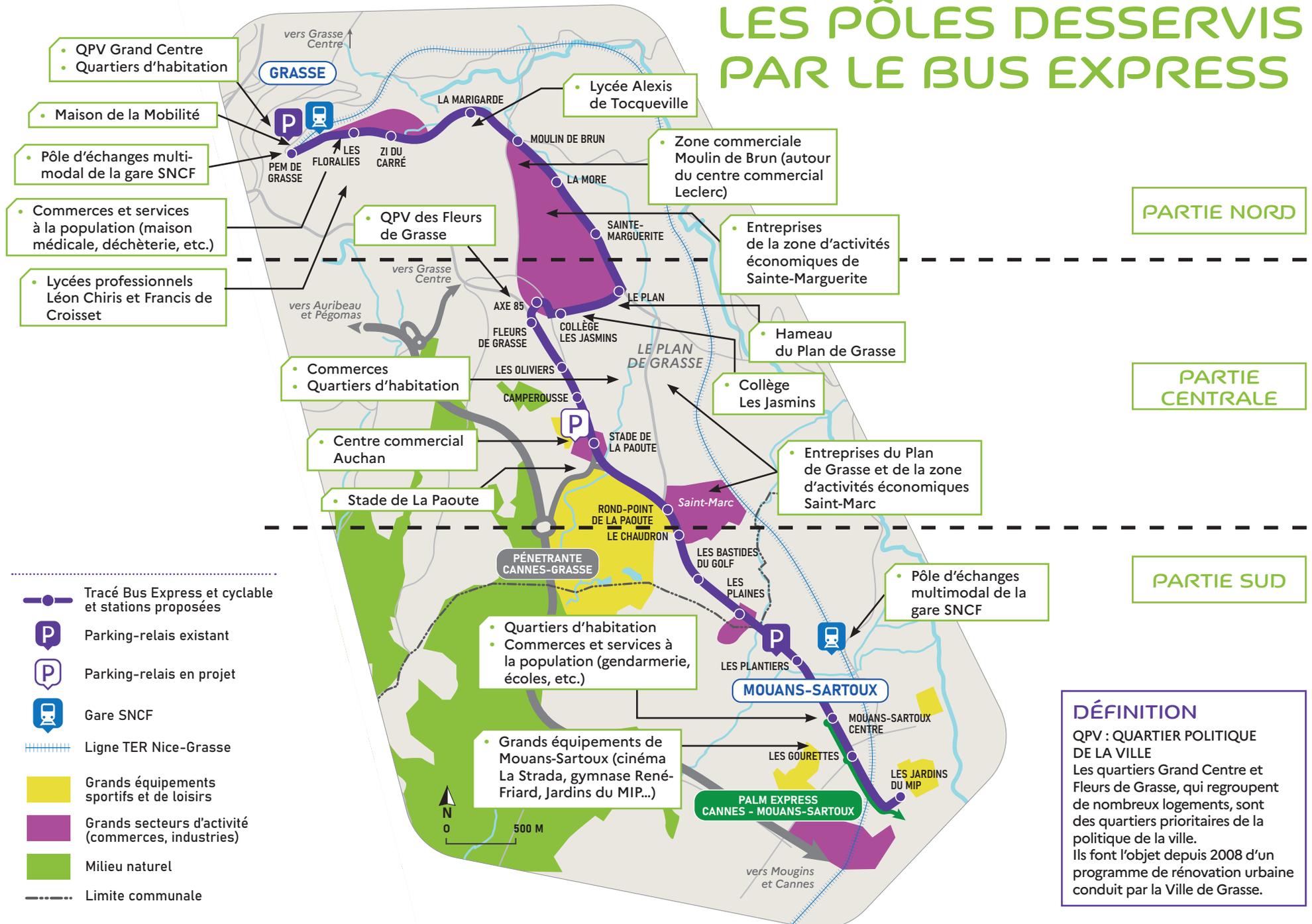
3 parkings-relais (2 existants, 1 à créer au niveau de la base sportive de La Paoute) permettront aux **automobilistes de se reporter sur le Bus Express**.

Le tracé tel qu'il est défini permet de desservir de nombreux quartiers d'habitation et pôles générateurs de déplacements (zones commerciales, zones d'activités, lycées, équipements sportifs et culturels, etc.) à Grasse et à Mouans-Sartoux. Le tracé et les pôles desservis sont décrits dans les pages suivantes.



▲ VUE SUR LE GIRATOIRE SAINT-DONAT

# LES PÔLES DESSERVIS PAR LE BUS EXPRESS



### LA PARTIE NORD DU TRACÉ, DE LA GARE DE GRASSE À SAINTE-MARGUERITE

Dans cette partie, le Bus Express reliera le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF au quartier Sainte-Marguerite.

Il empruntera l'avenue Pierre-Sémard, la route de la Marigarde, la route du Plan et l'avenue Jean-Maubert.

7 stations sont proposées pour desservir quartiers d'habitation et pôles d'enseignement ou d'activités.

Un parking-relais, existant, est situé à proximité du pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Grasse.

### LA PARTIE CENTRALE DU TRACÉ, DE SAINTE-MARGUERITE AU ROND-POINT DE LA PAOUTE

Dans cette partie, le Bus Express empruntera l'avenue Jean-Maubert, le chemin de Sainte-Marguerite, desservira le centre commercial Axe 85 et le quartier des Fleurs de Grasse puis rejoindra la route de Cannes.

8 stations sont proposées pour desservir les quartiers d'habitation et les pôles d'enseignement ou d'activités.

Un parking-relais et une aire de covoiturage sont prévus au niveau de La Paoute, à l'arrivée du prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse.

### LA PARTIE SUD DU TRACÉ, DU ROND-POINT DE LA PAOUTE AUX JARDINS DU MIP À MOUANS-SARTOUX

Dans cette partie, le Bus Express empruntera la route de Cannes, l'avenue de Grasse et la route Napoléon.

7 stations sont proposées pour desservir les quartiers d'habitation et les pôles d'enseignement ou d'activités.

Dans le centre-ville de Mouans-Sartoux, le Bus Express sera en connexion avec le Palm Express B vers Cannes.

Un parking-relais, existant (parking du Château), est situé le long du tracé à l'entrée de Mouans-Sartoux en venant de Grasse.



© Jean Latour

▲ LES JARDINS DU MIP À MOUANS-SARTOUX.

## 2.1.2. DES VOIES POUR LE BUS EXPRESS ET LES AUTRES MODES DE TRANSPORT

Le Bus Express profitera sur 70 % de son parcours de voies réservées (ou site propre), où il circulera indépendamment des autres trafics. Dans les autres secteurs, qui sont les moins chargés en trafic, il circulera sur les voies classiques avec les autres véhicules. De manière générale, il aura la priorité dans les carrefours.

Le principe du projet est celui d'un **partage équitable de la voirie pour répondre aux besoins de tous les modes** :

- la voiture et les autres véhicules motorisés (deux-roues, véhicules de livraison, etc.) conserveront leur place, avec quelques ajustements par rapport à la situation actuelle ;
- des voies réservées seront créées pour le Bus Express ;
- les cyclistes et les piétons disposeront d'itinéraires continus créés le long de la ligne.

L'un des objets des études en cours est d'approfondir les caractéristiques du site propre du Bus Express.

Il sera notamment possible de privilégier sur une partie de l'itinéraire un site propre unidirectionnel, c'est-à-dire constitué d'une seule voie réservée, fonctionnant soit dans le sens le plus chargé en trafic soit dans les deux sens avec une circulation alternée. Cette option a l'avantage de réduire les emprises foncières nécessaires au projet.

## DEUX POSSIBILITÉS POUR LES VOIES DU BUS EXPRESS

▼ UN SITE PROPRE UNIDIRECTIONNEL...  
(1 seule voie utilisable dans les deux sens de circulation)



▼ ...OU UN SITE PROPRE BIDIRECTIONNEL  
(2 voies, 1 dans chaque sens de circulation)



### 2.1.3. LES STATIONS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

Les stations de la ligne de Bus Express prendront place dans des contextes variés : selon les configurations, les quais pourront être positionnés de part et d'autre de la chaussée routière (latéralement) ou en îlot central (entre les voies de circulation des autres véhicules), en décalé ou en vis-à-vis.

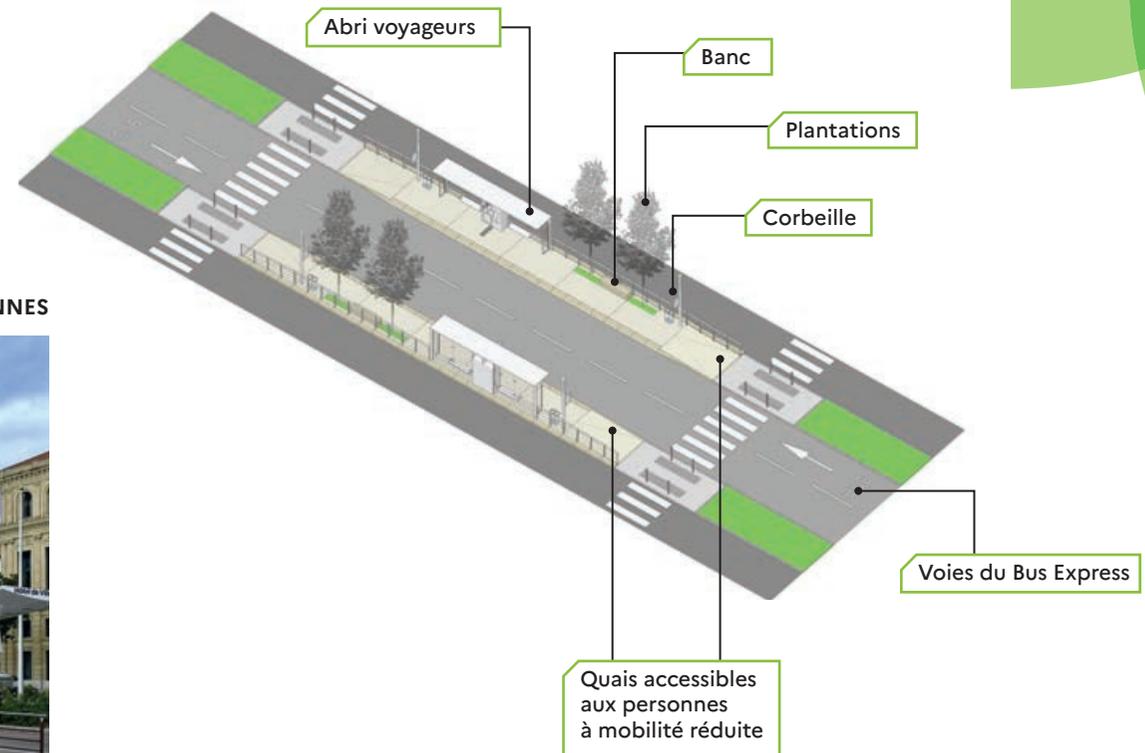
Une station-type mesure une vingtaine de mètres de long. Chaque quai comprend *a minima* :

- un abri de station ;
- une borne d'information voyageurs ;
- des bancs ou des appuis ;
- une corbeille de propreté.

#### ▼ EXEMPLE DE STATION DU PALM EXPRESS À CANNES



#### ▼ SCHÉMA-TYPE D'IMPLANTATION D'UNE STATION AVEC DES QUAIS LATÉRAUX



## 2.2. DES SERVICES ASSOCIÉS POUR LES VOYAGEURS : CONFORT, ACCESSIBILITÉ, LISIBILITÉ DE L'OFFRE

Le projet amènera un haut niveau de confort pour les voyageurs, à la fois à bord des bus, 100 % électriques, de grande capacité (100 places assises), modernes, confortables, et dans les stations qui intégreront tous les équipements d'accueil nécessaires (abris, bancs, etc.).

Les bus et les stations seront **entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite**. En particulier :

- les bus seront pourvus d'un plancher surbaissé, d'une rampe d'accès rétractable et d'un emplacement réservé aux fauteuils roulants ;
- les cheminements piétons et les trottoirs pour se rendre aux stations seront aménagés selon toutes les normes d'accessibilité en vigueur (voir page 25) ;
- lorsque les quais du Bus Express seront surélevés par rapport à la chaussée, ils disposeront de rampes d'accès à leurs extrémités ;
- les quais seront systématiquement équipés de surfaces podotactiles pour les personnes aveugles ou malvoyantes.

La ligne de Bus Express sera intégrée dans le système existant d'abonnements du réseau Sillages (pass scolaire, pass liberté, pass seniors, etc.) ou de services, tels que Mobiplus à destination des personnes à mobilité réduite.

La ligne bénéficiera également des prochaines évolutions prévues en termes :

- de billettique : elle donnera la possibilité de payer son trajet directement avec son smartphone ou sa carte bancaire ;
- de système d'aide à l'exploitation : les bus seront géolocalisés ce qui permettra l'information des voyageurs en temps réel (affichage des temps d'attente pour le prochain Bus Express et des éventuelles perturbations).

### ▼ ABONNEMENTS DU RÉSEAU SILLAGES



### ▼ LE BUS EXPRESS INTÉRESSERA LE PUBLIC SCOLAIRE



### DÉFINITION

#### PODOTACTILE

Se dit d'un revêtement de sol perceptible par les personnes atteintes de déficience visuelle et destiné à éveiller leur vigilance.

## 2.3. UN PROJET AU SERVICE DE TOUTES LES MOBILITÉS

### 2.3.1. DES PARKINGS-RELAIS POUR SE REPORTER SUR LE BUS EXPRESS

La voiture particulière et l'ensemble des autres véhicules motorisés autorisés à circuler sur les voies urbaines (deux-roues, véhicules de livraison, etc.) pourront continuer d'emprunter l'axe du Bus Express (voir page 20) – à noter que quelques places de stationnement devront être réaménagées pour faciliter l'insertion du projet.

Toutefois, l'objectif du Bus Express est d'inciter les automobilistes qui circulent aujourd'hui dans le corridor de déplacements Nord-Sud de l'agglomération à moins utiliser leur voiture et à se reporter sur cette nouvelle offre de transport collectif.

Les deux parkings-relais existants (parking à proximité de la gare SNCF de Grasse et parking multimodal du Château à Mouans-Sartoux), proches ou directement desservis par la ligne de Bus Express, et le parking-relais en projet au niveau de la base sportive de La Paoute, faciliteront ce report.

Le futur parking-relais de La Paoute se situera à l'arrivée du prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse. Son implantation précise et son aménagement sont encore à l'étude. Le site proposera de l'ordre de 200 à 300 places ainsi qu'une aire de covoiturage en lien avec l'échangeur de La Paoute. Il sera équipé en particulier :

- de l'information voyageurs du Bus Express ;
- de stationnements vélos sécurisés ;
- de bornes de recharge de véhicules électriques ;
- de vidéosurveillance.

### 2.3.2. LES INTERCONNEXIONS POUR POURSUIVRE SON TRAJET EN TRANSPORT EN COMMUN

Les voyageurs pourront utiliser les interconnexions du Bus Express avec les autres réseaux pour poursuivre leur trajet en transport en commun.

Les lignes en correspondance avec le Bus Express seront les suivantes :

- la ligne TER Nice-Grasse dans les gares SNCF de Grasse et de Mouans-Sartoux ;
- la ligne Palm Express B à Mouans-Sartoux, permettant de rejoindre la gare SNCF de Cannes via Mougins et Le Cannet ;
- la ligne de transport à la demande allant de Mouans-Sartoux au gymnase du Font de l'Orme à Mougins ;
- les bus du réseau régional Zou ! :
  - la ligne 600 qui relie la gare routière de Grasse à la gare SNCF de Cannes ;
  - la ligne 530 qui relie la gare routière de Grasse à Sophia-Antipolis ;
- les lignes de bus du réseau Sillages qui desservent les 23 communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ainsi que Aiglun et Sallagriffon. Le réseau Sillages a été restructuré en 2023 dans la perspective du projet de Bus Express ; quelques aménagements seront encore nécessaires lors de sa mise en service.



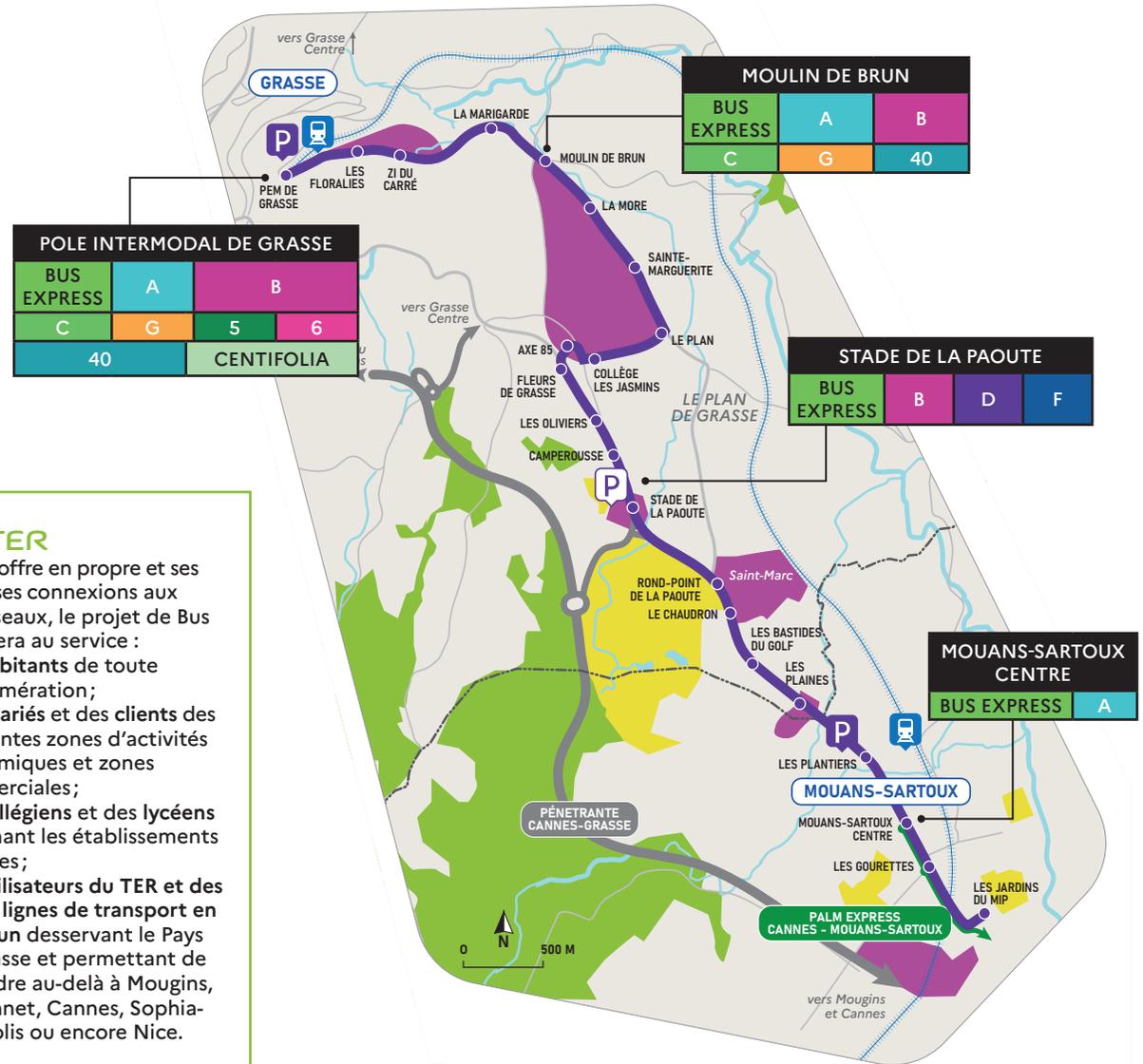
▲ LE PARKING DU PÔLE INTERMODAL DE LA GARE DE GRASSE



▲ LE PARKING MULTIMODAL DU CHÂTEAU À MOUANS-SARTOUX



▼ LES CORRESPONDANCES POSSIBLES  
AU SEIN DU RÉSEAU SILLAGES



▼ LA LIGNE TER NICE-GRASSE



À NOTER

Avec son offre en propre et ses nombreuses connexions aux autres réseaux, le projet de Bus Express sera au service :

- des habitants de toute l'agglomération;
- des salariés et des clients des différentes zones d'activités économiques et zones commerciales;
- des collégiens et des lycéens rejoignant les établissements scolaires;
- des utilisateurs du TER et des autres lignes de transport en commun desservant le Pays de Grasse et permettant de se rendre au-delà à Mougins, Le Cannet, Cannes, Sophia-Antipolis ou encore Nice.

### 2.3.3. UN ITINÉRAIRE 100 % CYCLABLE ET 100 % PIÉTON

Le projet de Bus Express permettra d'implanter environ 8 kilomètres d'itinéraires cyclables et piétons continus, sécurisés et confortables pour tous.

Ils répondront aux besoins des cyclistes et des piétons qui ne disposent pas de tels aménagements aujourd'hui sur l'axe entre Grasse et Mouans-Sartoux. Cette nouvelle proposition incitera des habitants à délaissé la voiture pour privilégier les déplacements en modes actifs.

La conception précise de ces itinéraires est en cours d'étude.

#### • L'itinéraire cyclable

Les principes sont les suivants :

- l'intégration dans le projet d'une piste ou d'une bande cyclable dans chaque sens de circulation ;
- une attention particulière portée aux aménagements de sécurité, notamment dans les intersections avec les voies routières ;
- l'implantation de stationnements vélos et trottinettes (box ou arceaux) dans certaines stations du Bus Express. Ils viendront en complément des stationnements présents dans les parkings-relais.

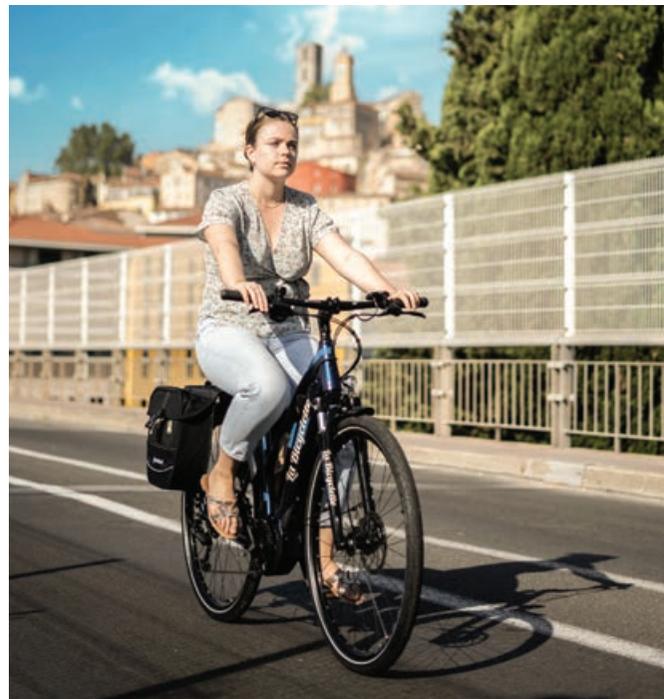
SERVICE « LA BICYCLETTE » DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE

#### • L'itinéraire piéton

Il s'agira de redonner toute leur place aux piétons avec de nouveaux aménagements ou le réaménagement de trottoirs et cheminements existants.

Les principes sont les suivants :

- une largeur des trottoirs et des cheminements garantissant le confort des déplacements ;
- une accessibilité maximale aux personnes à mobilité réduite : trottoirs abaissés, surélévation des passages piétons, pente en long maximale de 4 % pour les fauteuils roulants, bandes podotactiles pour annoncer une traversée, accompagnement sonore au niveau des feux pour les personnes malvoyantes...



#### ▼ ARCEAUX VÉLO À MOUANS-SARTOUX



#### DÉFINITION

##### BANDE ET PISTE CYCLABLE

L'une et l'autre sont réservées aux cyclistes et aux conducteurs d'engins de déplacements personnels motorisés (trottinettes électriques, gyropodes, monoroues, etc.).

La bande cyclable n'est pas séparée physiquement des autres voies de circulation et est généralement délimitée du reste de la chaussée par un marquage au sol.

La piste cyclable est soit éloignée des autres voies de circulation soit physiquement séparée d'elles par un trottoir, une bande plantée, une glissière, etc.



## 2.4. LA PRISE EN COMPTE DU CADRE DE VIE ET DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Le projet a pour principaux objectifs le report modal pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre les effets du changement climatique et contribuer à la qualité de vie des habitants.

La prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques et des impacts du projet sur l'environnement fait partie intégrante de la conception de la ligne de Bus Express.

À ce stade, un diagnostic écologique et une étude urbaine et paysagère ont été réalisés. La prochaine étape d'étude (voir partie 3) permettra de finaliser l'étude d'impact, qui recensera l'ensemble des impacts du projet sur l'environnement et proposera les mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser.

### 2.4.1. DES ESPACES VÉGÉTALISÉS ET DES REVÊTEMENTS PERMÉABLES

La végétalisation par des plantations (arbres, plates-bandes...) constitue un volet important du projet. Elle contribuera à la lutte contre le changement climatique, à la limitation des îlots de chaleur, au renforcement de la biodiversité et globalement à l'amélioration de la bonne santé et du bien-être en ville.

Il s'agira de renaturer des espaces qui sont aujourd'hui très majoritairement artificialisés et de désimperméabiliser les sols pour favoriser l'écoulement naturel des eaux de pluie.

L'étude urbaine et paysagère a défini une stratégie pour les plantations autour de trois axes :

- le renforcement de la végétalisation là où elle manque et la conservation maximale de la végétation existante ;
- l'utilisation d'une palette de végétaux adaptés aux évolutions des conditions climatiques : à la fois des essences locales résistantes à la sécheresse (par exemple Ciste ladanifère, Immortelle, Laurier sauce, Amandier...) et des essences exotiques, dont on sait qu'elles prospéreront demain en climat méditerranéen (par exemple Brachychiton, Érable oriental...);
- la création d'alignements d'ombrage (arbres) ou d'alignements « multi-strates », intégrant une strate herbacée basse, une strate arbustive et des arbres de taille moyenne, ce qui permet de végétaliser densément des espaces urbains restreints (voir les exemples ci-contre).

Pour contribuer encore davantage à la désimperméabilisation, l'étude urbaine et paysagère préconise l'utilisation de revêtements perméables (béton perméable, sable stabilisé, pavés drainant...) notamment pour les pistes cyclables, les trottoirs et certaines zones de stationnement aménagés dans le cadre du projet.

▼ DES EXEMPLES D'ALIGNEMENTS RÉSISTANTS, EN HAUT À ANTIBES, EN BAS À NICE



## 2.4.2. LES PRINCIPAUX IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES À PRENDRE

### • Les besoins de foncier

Le projet s'implantera sur des emprises foncières publiques (appartenant à l'État ou aux collectivités) et des terrains privés.

Les emprises seront connues dans le détail une fois que les aménagements (site propre du Bus Express, pistes cyclables et cheminements piétons, stations, parking-relais...) seront précisément dimensionnés. Des rencontres spécifiques seront alors organisées avec tous les propriétaires concernés.

### • La gestion du risque inondation

Le projet de Bus Express traverse des zones soumises au risque inondation au niveau des cours d'eau Le Riou Blanquet, La Mourachonne, le Vallon Saint-Marc et le Vallon du Rougon. Le risque se manifeste par des débordements de cours d'eau et par un ruissellement des eaux pluviales en secteur urbain.

Les prescriptions du Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de Grasse et du Plan local d'urbanisme (PLU) de Mouans-Sartoux, qui prend en compte les zones inondables de la commune, seront respectées : des études hydrauliques seront conduites pour démontrer que le Bus Express assure la transparence hydraulique et n'aggrave pas le risque inondation.

### • Les milieux naturels

Le secteur concerné par le Bus Express est majoritairement urbanisé. Le diagnostic écologique a permis d'inventorier la biodiversité présente sur le périmètre du projet. Elle est constituée d'une faune relativement commune, que l'on rencontre classiquement dans les villes, avec la présence de quelques espèces protégées (Écureuil roux, Hérisson d'Europe, Lézard des murailles, Petit Rhinolophe...).

Ces espèces ont des capacités d'adaptation et de résilience fortes et des exigences d'habitat faible. En d'autres termes, elles s'accommodent facilement des milieux perturbés que sont les villes. De manière générale, les enjeux liés à la faune et à la flore sont très faibles (notamment pour les insectes) ou modérés (pour les espèces d'oiseaux ou de reptiles protégés). **Aucune espèce à enjeu fort n'a été rencontrée.**

**Aucune réelle zone naturelle** ne se trouve dans l'aire d'étude autour du projet et le projet n'est pas concerné par des périmètres de préservation ou de protection des espaces naturels.



▲ LE COURS D'EAU DE LA MOURACHONNE LE LONG DE LA ROUTE DE LA PAOUTE

### DÉFINITIONS

**PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)**

Outil de prévention du risque inondation élaboré par les services de l'État, sous l'autorité du préfet de département, le PPRI réglemente les possibilités de construction ou d'aménagement dans les zones à risque.

**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Document définissant les orientations et les règles d'urbanisme dans une commune.

**TRANSPARENCE HYDRAULIQUE**

Aptitude que possède un ouvrage ou un aménagement à ne pas faire obstacle au mouvement des eaux.



## • Les documents d'urbanisme

Le périmètre du projet est soumis aux **Plans locaux d'urbanisme (PLU) de Grasse et de Mouans-Sartoux** et devra prendre en compte leurs prescriptions relatives aux emplacements réservés et à des éléments de paysage à protéger. Une attention particulière devra être portée au risque inondation (*voir ci-avant*) et à l'implantation d'installations ou d'ouvrages techniques en zonage agricole.

La déclaration d'utilité publique du projet de Bus Express vaudra mise en compatibilité des PLU des deux communes.

## • Le patrimoine et le paysage

Le tracé passe à proximité de deux **monuments historiques**, le domaine de la Ferrage et le domaine de Saint-Donat. Ces monuments et leurs périmètres pourront impliquer des procédures spécifiques.

Concernant de potentiels vestiges archéologiques, un dossier réglementaire sera établi une fois que les emprises du projet seront précisément définies.

**Le paysage fait l'objet d'un traitement spécifique** dans le projet. L'étude urbaine et paysagère émet de premières préconisations, notamment pour :

- valoriser les paysages traversés : préservation des alignements, apports d'ombrage, végétalisation (*voir page 26*) ;
- harmoniser les revêtements de sol et le mobilier urbain avec une gamme commune de design et de teinte, pour donner une identité à la ligne du Bus Express.

### ▼ VUE GÉNÉRALE SUR MOUANS-SARTOUX



### 2.4.3. UNE GRANDE ATTENTION PORTÉE À LA PHASE DU CHANTIER

L'attention à l'étape sensible des travaux, génératrice de nuisances (bruit, poussières) et de gênes dans les déplacements se concrétise au travers de deux volets.

En premier lieu une démarche « Haute Qualité Environnementale Infrastructures » est mise en œuvre pour l'ensemble du projet (voir aussi page 13).

Elle aura des applications spécifiques aux travaux : réemploi et recyclage des matériaux du site (terres de déblais, bétons...) et utilisation privilégiée de matériaux locaux notamment pour les pierres, les sables et graviers permettant de réaliser des bétons, et pour les végétaux à planter et le mobilier urbain.

En second lieu, des engagements seront pris sur la réduction des nuisances de chantier. Un plan d'action sera défini et intégré aux appels d'offres pour prise en compte impérative par les entreprises de travaux candidates.

Une charte de « chantier vert » sera jointe en complément. Elle impliquera le respect d'exigences telles que la gestion des nuisances et pollutions potentielles, la gestion des déchets de chantier, les perturbations du trafic, la protection de la faune et de la flore, l'information des riverains, la formation et la protection des intervenants sur le chantier et les économies de ressources.

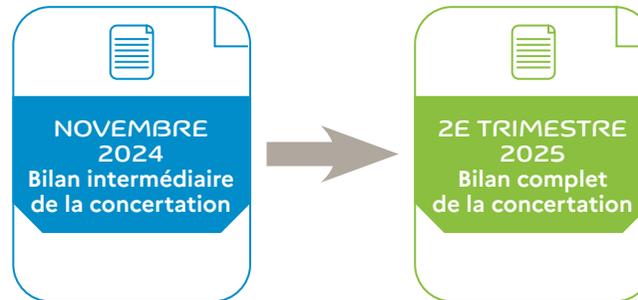
#### ▼ LES ENTREPRISES DE TRAVAUX APPLIQUERONT LA CHARTE DE « CHANTIER VERT »



# 3. LES PROCHAINES ÉTAPES

## 3.1. LE BILAN DE LA CONCERTATION CONTINUE

La concertation continue de septembre 2024 à mars 2025 donne lieu à un bilan en deux temps :



Les études d'avant-projet se poursuivent en parallèle : elles prennent en compte vos questions et avis pour préciser progressivement le projet.

Le bilan sera publié et disponible pour tous sur le site internet [paysdegrasse.fr](http://paysdegrasse.fr).

L'assemblée de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse prendra une délibération approuvant le bilan de la concertation et décidant, sur cette base, d'engager l'étape suivante. Cette dernière comprendra les procédures d'autorisation administrative et une dernière phase d'études, les études « projet », destinées à préparer les travaux.

## 3.2. L'ENQUÊTE PUBLIQUE, NOUVEAU TEMPS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION

La réalisation du projet nécessite l'obtention d'autorisations administratives, notamment l'autorisation environnementale (avis de l'autorité environnementale), l'autorisation de travaux aux abords de monuments historiques, en lien avec l'Architecte des bâtiments de France, et l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

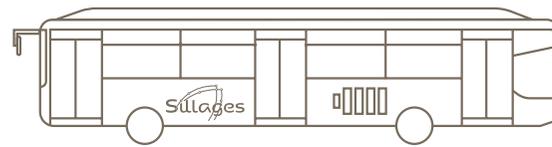
L'enquête publique permettra à nouveau d'informer le public sur le projet, ses effets bénéfiques attendus, ses impacts sur l'environnement et les mesures proposées, en lui donnant la possibilité de faire connaître ses avis et observations.

### L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

En amont de l'enquête publique, le projet fera l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale, autorité compétente en matière d'environnement. L'Autorité environnementale émettra un avis sur la qualité du dossier d'enquête publique dans son ensemble, dont l'étude d'impact, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet.







Pays  
de  
Grasse  
communauté  
d'agglomération

57 avenue Pierre-Sémard  
06130 Grasse

